

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1 ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Nouméa, le

16 MAR. 2012

Le Chef de service

à

Monsieur le GERANT
DE LA SOCIÉTÉ CARRIÈRE DE DUMBEA
BP 3054
98846 NOUMÉA CEDEX

Lettre recommandée + AR n° RE 002058480 NE

Objet : Demande d'autorisation temporaire d'exploiter un site pyrotechnique sur la carrière de Katiramona – commune de PAITA - Installations classées pour la protection de l'environnement

Dossier n°CE09-3160-001319/TDESI_0340

Référence : votre courrier du 15 novembre 2011

Pièce jointe : un projet d'arrêté d'autorisation temporaire d'exploiter

Monsieur le Gérant,

Je vous prie de trouver ci-joint un projet d'arrêté autorisant temporairement votre société à exploiter un site pyrotechnique sur la carrière de Katiramona – commune de PAITA.

Conformément à l'article 413-21 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service de l'Industrie



Justin PILOTAZ

